

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation :
27 juin 2022

Date d'affichage :
27 juin 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Séance du 05 juillet 2022

L'An deux mille vingt-deux, le cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PARIS (arrivée à 18h53), Céline PORTOLES, Florence CAPITAIN,

Absents excusés : Christine SIGONNEAU (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean-Louis MANGIN), Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Secrétaire de séance : Élisabeth NOYEMIAN

DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS (COMPLEMENT)

Délibération n° 2022-39

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (art 9.1 & 10)

Considérant les crédits prévus au budget primitif 2022

Considérant les demandes de subventions reçues

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 1000 € au CFA du Batiment de l'Yonne et de ne pas répondre favorablement à la demande de l'association Maxime+.

Fait et décidé le jour, mois et an que dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Le Maire

Pascal BARBERET